

19) 4°) REMPLACEMENT du Docteur LAMBERT

Le MAIRE. - Il a été accordé au Docteur LAMBERT, Médecin de la Commune de Saint-Denis, une permission d'absence de deux mois pour la France. Son retour dans le Département ne devant pas s'effectuer de sitôt il y aurait lieu de pourvoir à son remplacement. J'ai songé, pour le remplacer, au Docteur TURPIN qui pendant l'interim qu'il a assuré, a donné pleine et entière satisfaction. Consulté à cet effet le Docteur TURPIN a donné son accord restant entendu toutefois qu'il limiterait son activité au Service de l'Hôpital - de l'Etat Civil - et du Personnel.

M. SAUGER demande de réserver la préférence à un ancien médecin de la Commune revenu à la Réunion.

M. DUPUY demande s'il ne serait pas possible de trouver un Docteur qui assurerait complètement le service du Docteur LAMBERT.

Le MAIRE. - Il ne nous est plus possible en raison de l'importance prise par notre Hôpital Communal de demander au même médecin de s'occuper des malades dans les écarts. Le service des écarts à lui seul réclame en effet du médecin qui en est chargé cinq après-midi par semaine.

D'autre part il ne me paraît pas possible en ce qui concerne l'Hôpital, d'écarter le Docteur TURPIN qui en l'absence du Docteur LAMBERT nous a rendu d'appréciables services et d'autre part le Docteur VABOIS s'est déjà mise à notre disposition pour les écarts et à même déjà procédé à la constatation des décès.

M. SAUGER. - Je vous ai posé la question ci-dessus ne sachant pas qu'un autre Docteur avait déjà été pressenti. Je suis tout à fait d'accord pour le recrutement des deux Docteurs dont il vient d'être question.

Le MAIRE. - Je dois vous rappeler que par délibération en date du 16 Novembre 1948 l'indemnité annuelle allouée au Docteur LAMBERT a été portée à 432.000 frs.

Le service étant scindé je vous demande de porter cette indemnité à compter du 1er Août 1952 à 480.000 frs. Chaque Docteur percevrait alors une indemnité mensuelle de VINGT MILLE FRANCS (20.000 frs).

Je mets aux voix:

1°) Le remplacement du Docteur LAMBERT par le Docteur TURPIN, comme médecin de la Commune chargé des services suivants: Hôpital St-Jacques (section médecine) - de l'Etat Civil et du Personnel.

Adopté à l'unanimité.

2°) Le recrutement du Docteur VABOIS comme Médecin de la Commune chargé des consultations gratuites dans les écarts.

Adopté à l'unanimité.

3°) L'augmentation de l'indemnité annuelle de 432.000 frs à 480.000 frs à compter du 1er Août 1952.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé (1)
en ce qui concerne uniquement
le remplacement du Docteur Lambert
M. Denis le 22 Décembre 1952
J. de S. ref. et par délégation
le Secrétaire Général
M. J. Cassard*

*En ce qui concerne
M. Denis le 20-11-52
seulement le remplacement du Dr Lambert
M. Denis le 20-11-52
le Secrétaire Général
J. de S. ref. et par délégation
le Chef de Service
M. J. Cassard*

